



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Infirmiers de santé au travail

Question écrite n° 31286

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le grand potentiel que représente la montée en compétence des infirmiers du travail à un moment où le nombre et la disponibilité des médecins du travail ne répondent pas aux besoins du pays. Il souhaite connaître la position du Gouvernement quant à la création d'un diplôme d'État permettant une quatrième année de formation à l'image des infirmiers en pratique avancée, dont le développement a été promu dans le cadre du pacte Ardennes. Il souhaite également savoir si le Gouvernement serait ouvert à l'extension de la qualité de salarié protégé aux infirmiers de santé du travail en entreprise. Il souhaite plus généralement connaître les intentions du Gouvernement sur les possibilités d'accroissement de compétences des infirmiers du travail.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31286

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Travail, emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 juillet 2020](#), page 4954

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)